

<https://47.snuipp.fr/La-reforme-vise-a-supprimer-les-reseaux-d-education-prioritaire>



# La réforme vise à supprimer les réseaux d'éducation prioritaire

- École - Éducation Prioritaire -

Date de mise en ligne : jeudi 26 novembre 2020

Dernière mise à jour : 26 novembre 2020

---

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

---

**Entretien avec Jean-Yves Rochex, spécialiste en sciences de l'éducation : il voit dans ces mesures annoncées le risque d'une disparition de l'éducation prioritaire.**

**Article publié par Mediapart :**

<https://www.mediapart.fr/journal/fr...>

---

La réforme de l'éducation prioritaire est attendue depuis des mois. La réponse est venue par une interview dominicale, le 23 novembre. Nathalie Elimas, la secrétaire d'État a annoncé quelques pistes de refonte, à la grande surprise des organisations syndicales, alors que des discussions sont en cours avec elles, et dans le cadre du Grenelle de l'Éducation.

En septembre 2021, une expérimentation va être menée dans trois académies (Aix-Marseille, Lille et Nantes) pour « mieux répondre à la diversité des territoires et leurs publics », avant une généralisation si l'expérience est concluante.

Concrètement, les 1 092 réseaux d'éducation prioritaire (REP), soit un collège jumelé avec plusieurs écoles primaires de son secteur, vont être démantelés et le zonage va être supprimé.

À la place, une « grille d'indicateurs » nationale va être utilisée au sein de chaque académie pour déterminer quelles écoles vont bénéficier de « contrats locaux d'accompagnement » de trois ans avec une clause de revoyure pour les prolonger si besoin.

En clair, le système va être décentralisé et va pouvoir toucher des établissements hors éducation prioritaire : établissements ruraux, écoles orphelines ou encore lycées professionnels.

Cela concernera aussi des écoles et des établissements qui peuvent être socialement proches de l'éducation prioritaire. La secrétaire d'État a promis que les établissements labellisés REP +, le grade maximal de l'éducation, ne seraient pas touchés par cette réforme.

Cette expérimentation, et sa philosophie, est fidèle aux conclusions du rapport confié en octobre 2018 à l'universitaire Pierre Mathiot et à l'inspectrice générale Ariane Azéma pour repenser l'éducation prioritaire.

Le tandem avait proposé de mettre fin au pilotage national, de déléguer la gestion des moyens à chaque académie et proposait d'assouplir un fonctionnement jugé trop rigide, comme le déplorait aussi un rapport de la Cour des comptes paru en 2018.

Cette mise en concurrence et en parallèle des zones rurales et urbaines est critiquée par de nombreux spécialistes de l'éducation qui jugent que cela ne comblera jamais les inégalités scolaires et sociales.

Jean-Yves Rochex, professeur émérite de sciences de l'éducation à l'université Paris-VIII, spécialiste de l'éducation prioritaire, est de ceux-là et analyse pour Mediapart cette future réforme, qu'il considère comme un énième affaiblissement et tentative de démantèlement du dispositif.

# Voyez-vous un changement de philosophie dans ce qui est présentée par la secrétaire d'État ?

**Jean-Yves Rochex :** Oui, clairement, puisque celle-ci dit explicitement reprendre la philosophie du rapport

Azéma-Mathiot, dont elle ne retient néanmoins que certaines recommandations. Ce qui se profile avec cette future réforme, c'est la suppression à terme des REP, et la création de contrats locaux d'accompagnement entre les établissements et les rectorats. Ces contrats concerneront différents types de territoires, certains de ceux concernés par les REP actuels, mais aussi (surtout ?) des territoires ruraux, de montagne, etc. Que ces autres types de territoire aient des problèmes (problèmes d'isolement, de mobilité, d'accès à des équipements culturels, de limitation de l'orientation...) et nécessitent des mesures et des moyens spécifiques, sans doute, mais pourquoi pratiquer un tel amalgame avec l'éducation prioritaire, voire dissoudre celle-ci dans un dispositif commun ? Comme si les questions qui se posent aux élèves et aux enseignants des vallées alpines, des villages de la Haute-Corse ou de l'Auvergne rurale étaient de même nature et relevaient des mêmes problématiques que ceux des quartiers et établissements les plus paupérisés, précarisés et ségrégués de la Seine-Saint-Denis. Cela n'a guère de sens.

## **Est-ce que vouloir sortir d'une carte de l'éducation prioritaire constitue une rupture profonde et un changement de paradigme radical ?**

Ce n'est pas la première rupture, mais c'en est une à double titre. D'une part parce que la secrétaire d'État annonce ainsi qu'une large part de la politique d'éducation prioritaire ne relèvera plus d'une politique et d'une priorité nationales. Or, toute l'histoire de l'éducation prioritaire montre que, dès que celle-ci s'estompe dans les priorités nationales, elle s'efface encore plus vite au niveau des académies ou des départements (d'où les relances successives qu'a connues cette politique). La mesure préconisée par le rapport conduirait alors inévitablement à un tel phénomène et à réorienter tout ou partie des moyens actuellement attribués aux REP vers d'autres territoires, en particulier les territoires ruraux, tout en soumettant beaucoup plus les décisions de politiques scolaires aux élus et notables locaux.

Un tel risque est, d'autre part, d'autant plus grand que les critères de sélection des territoires et établissements concernés demeurent très flous, et qu'il est fort probable qu'ils seront variables d'une académie ou d'un département à l'autre et qu'ils minoreront le poids des inégalités sociales au profit d'indicateurs moins politiquement sensibles (tel que l'indice d'éloignement). Ce serait un retour en arrière très dommageable dans l'histoire de l'éducation prioritaire. Rappelons que, à la période de fondation dans les années 1980, quand le choix des ZEP était de la responsabilité des recteurs, le département de la Nièvre, terre d'élection de François Mitterrand, était celui qui avait la plus forte proportion d'élèves en ZEP, alors qu'il n'y avait que cinq ZEP en Seine-Saint-Denis : incohérence qui montre combien le poids des désaccords ou des arrangements, plus ou moins occultes, entre les élus et notables locaux et le cabinet des recteurs l'emporte trop souvent sur l'identification et l'analyse des situations les plus difficiles.  
[...]

## **Lire la suite dans le fichier joint**